




Comment affecter votre solde de Taxe d'Apprentissage sur SOLTEA via net-entreprises

SOLTéA est désormais ouverte. Cette nouvelle plateforme permet aux entreprises de répartir le solde de la taxe d'apprentissage.

Étape 1 : Se connecter





Je me connecte avec mes identifiants Net-Entreprises

Tous les champs sont obligatoires

Numéro de Siret


14 chiffres

Nom Prénom

Nom inscrit via Net-Entreprises

Mot de passe

Veuillez renseigner le mot de passe de votre compte Net-Entreprises

SE CONNECTER MOT DE PASSE OUBLIÉ ? 



Je ne connais pas mes identifiants Net-Entreprises

Pour accéder au portail, vous devez posséder un compte Net-Entreprises.

Si ce n'est pas le cas, veuillez cliquer ci-dessous

ACCÉDER À NET-ENTREPRISES.FR

Besoin d'aide ? Retrouvez des guides d'utilisation sur Net-entreprises ou contactez l'assistance Net-entreprises au 0 820 000 516 ou via leur site internet.

Pour se connecter à la plateforme vous devez d'abord générer les codes d'accès via [net-entreprises](https://www.net-entreprises.fr/). Si vous n'avez pas de compte net-entreprises, rendez – vous sur <https://www.net-entreprises.fr/> pour créer un compte. Si votre compte existe déjà mais que vous ne connaissez pas votre mot de passe, cliquez [ICI](#) et suivez la procédure.

Étape 2 : Chercher l'établissement bénéficiaire



Vous avez réussi à vous connecter ou à créer votre compte, cherchez ensuite l'établissement bénéficiaire qui va recevoir votre solde de la taxe d'apprentissage. Pour cela rien de plus simple, rendez-vous dans l'onglet « **Recherche établissement** » en haut à droite de la page et renseignez le **nom** ou bien le **code UAI** ou encore le **SIRET de l'établissement bénéficiaire**.

UAI : 0912266U

ENSIIE

SIRET ENSIIE : 130 002 140 00015

Étape 3 : Répartir le solde de la taxe d'apprentissage

Résultat : 1 établissement trouvé

Établissement principal

NOM ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE

VILLE | 00000

Rattaché à l'établissement principal : Nom établissement bénéficiaire | 00000000000000

[VOIR LA FICHE](#)

Lorsque vous avez trouvé l'établissement bénéficiaire, cliquez sur « **Voir la fiche** » pour accéder aux informations. Après avoir choisi le mode de répartition souhaité vous pouvez répartir vos crédits en cliquant sur « **Accéder à la synthèse** ». Renseignez votre souhait d'affectation par le pourcentage que vous souhaitez flécher, par exemple **100% pour ENSIIE – UAI : 0912266U**

Vous avez deux échéances possibles pour saisir, modifier et valider vos répartitions :

- 1ère échéance du **25 mai** au **6 Juillet**
- 2ème échéance du **15 Juillet** au **6 Septembre**

Étape 4 : C'est terminé



Une répartition effectuée de 100 % des crédits et un enregistrement de vos attributions signifie que vous avez terminé.

Un virement aux établissements sera effectué dès le mois de Juillet. Vous n'avez plus rien à faire : l'URSSAF et la Caisse des Dépôts et Consignations prendront le relais pour prélever, répartir et reverser les fonds.

Pour suivre les versements rendez-vous dans l'onglet « **Suivi des versements** ». Les données seront visibles à partir de 15 Juillet pour la 1ère échéance et à partir de 15 septembre pour la 2ème échéance.

Plus de reçu libérateur, nous prendrons contact avec vous quand la notification de virement nous parviendra, n'hésitez pas à nous informer de votre intention de versement via notre [formulaire](#). Merci de votre soutien !



Contactez-nous pour tout complément d'information :
01 69 36 74 92
taxe_apprentissage@ensiie.fr

